



REGLEMENT INTERIEUR

BUT DE L'ASSOCIATION LOIRETBALADE

L'association permet à ses membres d'organiser et de participer à des sorties et des activités de loisirs sur Orléans et sa région, afin de lutter contre la solitude et de rapprocher les personnes ayant des centres d'intérêts communs, le tout dans une ambiance conviviale et familiale.

Exemples de sorties organisées : cinéma, bowling, balade en forêt, soirée restaurant, karaoké, discothèque, exposition, musée, conférences diverses, danse, concert, spectacle, activités sportives, etc...

Cette association n'est pas un réseau de rencontre, pas sérieux s'abstenir.

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Toute personne souhaitant adhérer à l'association doit s'inscrire et s'acquitter de sa participation annuelle de 12 € par personne et de 16 € pour les familles et les couples.

Cette participation donne accès à toutes les sorties pour un an, de septembre à août.

A partir du mois de juin de l'année en cours, l'adhésion est réduite à 9 € par personne et 13 € pour les familles (parents-enfants) et les couples.

Chacun est ensuite libre de proposer et de participer aux sorties. L'association fonctionne pour vous et grâce à vous. NOTRE DYNAMIQUE, C'EST VOUS. Nous vous encourageons à proposer des sorties pour ainsi rompre la solitude et enrichir les loisirs de tous.

Un membre du bureau peut être présent sur votre demande afin de vous aider à l'organisation de vos premières sorties.

ORGANISATION DES SORTIES

Les sorties proposées à l'association sont organisées autour des événements locaux, régionaux ou autres, en fonction des idées et des centres d'intérêts de chacun.

Lorsqu'une sortie est payante, le prix est mentionné dans la proposition de sortie, chacun paie la part qui lui incombe (par exemple : son ticket de cinéma, son déjeuner, sa place de spectacle, les frais de co-voiturage).

Si quelque chose est pris en charge par l'association, cela sera spécifié dans la proposition de sortie.

Il incombe à l'organisateur de donner tous les renseignements nécessaires au bon déroulement de la sortie.

Pour consulter les nouvelles sorties :

- l'agenda des sorties est consultable sur le site internet de l'association.
- les personnes n'ayant pas internet sont invitées à venir chercher l'agenda des sorties lors de notre pot de l'amitié mensuel.

Le principe étant de partager ses loisirs, **chacun est libre d'organiser une sortie.**

Par exemple, pour une sortie cinéma :

- Inscrivez votre sortie sur notre agenda en ligne avec la date, le détail de la sortie, vos coordonnées (attention celles-ci seront visibles par tous mais nécessaires pour la bonne organisation de la sortie). Une fois validé par un des membres du bureau, votre sortie sera automatiquement visible dans l'agenda. Les personnes intéressées s'inscriront auprès de vous et il vous restera à leur donner le lieu et l'heure de rendez-vous quelques jours avant la date de la sortie.

- Pour ceux qui n'ont pas internet, pas de problème, contactez l'un des membres du bureau. Il se chargera de noter votre sortie dans l'agenda (comme dans la formule précédente).

Pour certaines sorties (notamment longue distance et celles nécessitant une organisation importante), des arrhes peuvent être demandées à l'inscription.

Ces dernières vous seront restituées lors de la sortie, où seront déduites du prix final. En cas d'absence, où d'annulation de dernière minute sans motif réel et sérieux, les arrhes seront conservées.

Vous souhaitez sortir, proposer une sortie, mais vous n'avez pas d'idée, les membres du bureau restent à votre disposition pour vous aider dans l'organisation de votre sortie, vous donner des idées de sorties simples et conviviales à organiser. Vous êtes libre de solliciter l'un des membres du bureau de votre choix.



INSCRIPTION AUX SORTIES

Certaines sorties proposées rencontrent de plus en plus de succès.

Plus il y a de monde sur une même sortie, plus cela nécessite une organisation importante, pas toujours simple à mettre en place.

Si une sortie vous intéresse, nous vous remercions :

- de vous inscrire par mail ou par téléphone **auprès de la personne qui a proposé la sortie AVANT LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION** (nécessaire pour l'organisation de la sortie). Quand cela sera possible, vous pourrez vous inscrire au dernier moment et venir accompagné d'une personne non-adhérente. Cette information sera spécifiée lors de la proposition de sortie.

(Les éventuels retardataires ont toujours la possibilité de contacter l'organisateur afin de savoir s'il est toujours possible de s'inscrire, tout en sachant qu'ils ne pourront peut-être pas bénéficier des mêmes avantages que ceux consentis au groupe lors de son inscription.)

- d'indiquer le nombre de personnes que vous pouvez co-voiturer ou si vous souhaitez être co-voituré.
- de répondre au plus vite aux questions relatives à l'organisation qui pourraient vous être posées : par exemple, réservation de restaurant, co-voiturage, etc...

L'heure et le lieu de rendez-vous seront communiqués quelques jours avant la sortie : par mail ou au pot de l'amitié si l'organisateur a déjà l'information.

Charge à ceux qui n'ont pas internet de contacter l'organisateur de la sortie pour connaître l'heure et le lieu de rendez-vous.

Pour ceux qui souhaitent être co-voiturés, votre inscription sera prise en compte sous réserve d'un nombre de véhicules suffisants. Elle vous sera confirmée après la date limite d'inscription, selon les participants inscrits et acceptant de co-voiturer. L'attribution du co-voiturage se fait par ordre d'arrivée des inscriptions. Plus vous tardez à vous inscrire, moins vous aurez de chance d'être co-voituré.

Les organisateurs font leur maximum pour que les sorties se déroulent dans les meilleures conditions possibles, mais afin de simplifier leur tâche bénévole, ils ont besoin de la coopération de chacun. Merci de lire attentivement le chapitre ci-dessous sur le co-voiturage.

DEPLACEMENTS LORS DES SORTIES

Dès que possible et pour alléger les coûts, les organisateurs proposent du co-voiturage au départ d'Orléans Centre, **sous réserve** que des personnes s'inscrivant à la sortie partent d'Orléans Centre et acceptent de co-voiturer.

Selon le lieu de la sortie, le rendez-vous est donné dans Orléans Centre. Charge à vous de vous y rendre.

Attention, pour ceux qui n'ont pas de véhicule, assurez-vous que vous pouvez vous rendre au point de rendez-vous et rentrer chez vous par la suite, notamment le soir (le tram fonctionne jusqu'à 1h du matin).

L'ASSOCIATION N'EST PAS TENUE DE VENIR CHERCHER LES PARTICIPANTS ET LES RAMENER CHEZ EUX.

POUR LES FRAIS DE CO-VOITURAGE (Base www.mappy.fr) :

- Pour tous les déplacements, **un forfait de 2 euros par personne** sera versé au chauffeur.
- Pas de frais en plus pour les déplacements sur Orléans et sa périphérie (à hauteur de 5 kms).
- Au-delà de 5 kms, calcul des frais de co-voiturage intégrant les frais d'essence, d'usure de la voiture, les frais d'autoroute le cas échéant.

Ils sont à partager parmi les occupants d'une même voiture, en plus du forfait de 2 euros.

- Afin de faciliter les calculs, il vous est demandé de faire le voyage de retour avec la même voiture qu'à l'aller.

L'association estime que le chauffeur se donne la peine d'emmener et de ramener les participants à bon port, parfois sur de longues distances et/ou de nuit ou encore avec une météo peu favorable à la conduite et il paraît logique qu'il soit dédommagé pour ce service. Exemple : Les frais de co-voiturage d'une sortie sont de 24 euros pour une même voiture de 4 places, chauffeur compris. Les 24 euros seront divisés par 4 soit 6 euros par personne + le forfait à 2 euros par personne, le tout à verser au chauffeur.

Pour les personnes co-voiturées : si l'un des chauffeurs vous ramène près de chez vous et non pas au lieu de rendez-vous (Orléans Centre), vous devrez rajouter 2 euros.

Les frais de co-voiturage sont à payer au chauffeur au début de la sortie.

2/3



RESPECT DE L'ORGANISATION

Tous les membres de l'association, membres du bureau et participants, sont tour à tour organisateurs de sorties. Ils sont tous bénévoles et font leur maximum pour que tout se passe bien lors des sorties, dans le respect de tous ; avec un esprit de groupe. Nous vous demandons de faire preuve de compréhension et d'accorder une attention particulière à l'organisation des sorties et à leur bon déroulement. **Nous demandons à toute personne inscrite à une sortie de prévenir l'organisateur dans les plus brefs délais si elle a un empêchement. Plus vite vous le préviendrez, plus vite il aura la possibilité de proposer la sortie à quelqu'un d'autre, notamment pour les sorties avec un nombre limité de participants ou celles où il n'y a pas assez de chauffeurs par rapport au nombre de personnes souhaitant être co-voiturées.**

RESPONSABILITE CIVILE

Chaque participant reconnaît avoir souscrit une assurance « Responsabilité Civile » pour toutes les personnes mentionnées sur le bulletin d'inscription. Les accompagnants exceptionnels devront également avoir une assurance responsabilité civile à jour.

RESPONSABILITE DE L'ASSOCIATION LOIRETBALADE

Chaque personne participant aux sorties devra avoir dûment rempli le bulletin d'inscription, avoir acquitté sa participation annuelle et accepté le présent règlement intérieur et les statuts de l'Association.

Chacun reconnaît agir en tant que personne responsable.

L'association Loiretbalade, les membres du bureau et les personnes organisant les sorties ne sauraient être tenues responsables par quiconque en cas de problèmes ou accidents occasionnés pendant le déroulement des sorties ou pendant les déplacements.

EXCLUSION DE L'ASSOCIATION

Sera exclue de l'association toute personne ne respectant pas ce règlement ainsi que les statuts de l'association, et notamment les personnes :

- inscrites aux sorties et qui systématiquement ne viennent pas sans avoir prévenu,
- qui cherchent autre chose que des activités de loisirs et des rencontres amicales,
- qui se plaignent de l'organisation sans pour autant proposer d'améliorations.
- qui ne respectent pas l'organisation des sorties et les organisateurs.

En cas de motif grave, les personnes seront convoquées par les membres du bureau.

Fait à Orléans, le 5 août 2009

Le Président

Le secrétaire

Le secrétaire Adjoint

Le Trésorier

Le Trésorier Adjoint